

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1922)
Heft: 26

Rubrik: Le chômage en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

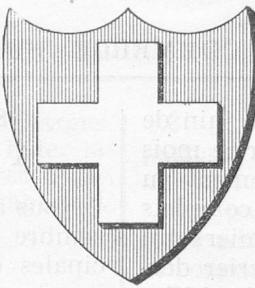
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BULLETIN MENSUEL N° 26

JUILLET 1922

Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8^e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COMMERSUIS - PARIS

TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle
de Lecture :

De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70
SECTION DU SUD-EST : MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président*; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. G. BRANDT, JEAN-LOUIS COURVOISIER, FÉLIX DU PASQUIER, F.-E. HIRT,
et ALOIS REYMOND.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, *Président*; M. A. DUPLAN, *Vice-Président*.

MM. H. BRACK, G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER,
CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHER, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM,
HENRY LOHRER, A.-J. MARET,
E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.

Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

ÉTAT DES MEMBRES. — SECTION LYONNAISE. — LE CHOMAGE EN SUISSE. — SUBSIDES DE CHANGE A L'INDUSTRIE SUISSE. — LE COMPTOIR SUISSE. — EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE PHOTOGRAPHIE. — CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES. — LES AMÉLIORATIONS POSTALES ENTRE LYON ET LA SUISSE. — EXPORTATION DES CHOCOLATS SUISSES. — UNION SUISSE DES PAYSANS. — LA DURÉE DU TRAVAIL DANS LES FABRIQUES EN SUISSE. — TRAITÉS DE COMMERCE. — TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'IMPORTATION. — EXPÉDITION DE MARCHANDISES A DESTINATION DU CANADA. — LE COMMERCE DES BOIS D'ŒUVRE ET D'INDUSTRIE EN FRANCE. — COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE PENDANT LE MOIS DE JUIN 1922. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES : RESTRICTIONS D'IMPORTATION EN SUISSE ; RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — OFFRE DE PRÉSENTATION. — DEMANDES D'EMPLOI. — AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE. — ADRESSES UTILES A PARIS.

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité a procédé à l'admission, comme membre effectif, de :

M. SIGG (Henry), industriel, 174, rue du Temple, Paris (3^e).

SECTION LYONNAISE

Le Comité de la Section Lyonnaise vient d'être augmenté d'un membre en la personne de M. Albert JOHO, ingénieur, de la Maison Meyer et Cie, à Lyon.

LE CHOMAGE EN SUISSE

Les prévisions optimistes de l'Office fédéral du Travail se trouvent confirmées par les sta-



tistiques contenues dans le numéro de juin de son bulletin mensuel qui signale pour le mois de mai une diminution, comparativement au mois précédent, de 6.870 chômeurs complets et de 4.957 chômeurs partiels, les premiers qui étaient au nombre de 99.541 à fin février dernier, sont 71.100 à fin mai, tandis que le chiffre des chômeurs partiels est ramené, durant la même période, de 46.761 à 34.292.

Le mois de mai semble marquer une légère reprise des affaires. Cette amélioration se fait sentir dans les industries suivantes :

Chômeurs complets : Bâtiment (diminution de 2.120), Métallurgie et Machines (1.097), Horlogerie (1.027), Agriculture (586), Bois et Verre (487), Industrie textile (407), Industrie hôtelière (363), Commerce (213), Industrie des vêtements et du cuir (377), Personnel auxiliaire (2.843).

Chômeurs partiels : Produits alimentaires (diminution de 2.847), Horlogerie (858), Arts graphiques et papier (562), Industrie du vêtement et du cuir (251), Métallurgie et machines (246).

On note, par contre, une augmentation de 176 chômeurs complets dans la branche alimentaire (industrie du chocolat) et de 67 dans les produits chimiques.

La diminution du nombre des chômeurs est appréciable dans les cantons de Saint-Gall (2.223), de Zurich (1.435), de Berne (1.413), Argovie (829), Soleure (466) ; elle est moins importante dans ceux de Bâle-Ville, Vaud, Fribourg, Lucerne, Bâle-Campagne et Neuchâtel où elle varie de 277 à 457.

L'Office fédéral du Travail commente ainsi la situation :

On a la satisfaction de constater à nouveau une réelle régression du chômage au cours du mois de mai, puisque tant le chômage complet que le chômage partiel a diminué. Le nombre des chômeurs assistés s'est aussi abaissé dans une forte mesure. Cette amélioration se maintiendra-t-elle ou bien se produira-t-il aux approches de l'hiver une dépression plus forte que d'ordinaire, on ne saurait d'ores et déjà le prévoir, mais en l'état actuel des choses, il y a plutôt apparence que l'amélioration se maintiendra, étant bien entendu d'ailleurs qu'on n'envisage pas la recrudescence du chômage qui se produit régulièrement pendant la période de froid et pas davantage les perturbations que pourrait subir l'activité économique sous l'influence d'événements internationaux inattendus. La diminution du chômage peut aussi avoir été partiellement causée ici et là par l'émigration de la main-d'œuvre.

SUBSIDES DE CHANGE A L'INDUSTRIE SUISSE

Nous avons donné dans notre numéro de décembre 1921 un aperçu des dispositions principales de l'arrêté concernant l'aide accordée par la Confédération à l'Industrie horlogère.

Nous apprenons que dans la séance du 21 juin de la Commission de surveillance pour les subsides de change en faveur de l'horlogerie, il a été constaté qu'au 20 juin 8.683 demandes avaient été présentées, représentant une exportation totale de 20 millions environ.

Les subsides approximatifs accordés sont en chiffres ronds de 3 millions de francs dont Fr. 500.000 payés jusqu'à fin mai.

D'après l'importance de l'exportation, l'Allemagne arrive en tête avec Fr. 7.350.000, puis la France, Fr. 2.480.000, la Belgique, Fr. 1.175.000, l'Italie, Fr. 1.642.000, l'Argentine, Fr. 1.639.000, la Tchécoslovaquie, Fr. 1.526.000.

Suivant les déclarations faites par les entreprises, on estime à 2.400 le nombre des ouvriers qui ont pu être réengagés par suite de l'octroi des subsides.

Comme les crédits seront épuisés probablement d'ici la fin de l'année, la Commission a chargé la Chambre suisse de l'Horlogerie de consulter les associations horlogères pour savoir si elles envisagent que la situation actuelle rend nécessaire l'octroi d'un nouveau crédit.

D'autre part, suivant le *Journal des Associations patronales*, le Comité de l'Association suisse des fabricants d'étoffes de soie a étudié la possibilité de solliciter de la Confédération une subvention destinée à favoriser l'exportation. Il a résolu de ne pas user de ce procédé, estimant qu'une subvention ne pourrait amener une sensible reprise des affaires et qu'il ne paraît pas opportun d'encourager l'exportation dans les pays à change déprécié. Les débouchés principaux sont les pays dont le change n'est pas trop éloigné du pair. Et pour combattre efficacement la concurrence étrangère, il faudrait que la subvention fût accordée pour l'exportation dans tous les pays.

Mais ce ne sont point là les arguments les plus intéressants parmi ceux qui ont motivé la décision du Comité. Celui, par contre que nous tenons à relever ici, parce qu'il présente une grosse importance de principe, est le suivant : le Comité des fabricants d'étoffes de soie redoute que l'aide de l'Etat ne finisse par engendrer l'intervention de l'Etat dans les affaires, intervention qui ne saurait être souhaitée par les producteurs.

Le Comité des fabricants de soieries estime que le meilleur moyen de soutenir les indus-